

## Enedis et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, ensemble pour la transition énergétique

Ce vendredi 15 juin, André Figoureux, Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et Thierry Pagès, Directeur Régional d'Enedis, signent une convention de partenariat qui scelle leur collaboration dans l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)\* de la collectivité.

### Des PCAET pour qui ? Pour quoi ?

La loi de transition énergétique pour une croissance verte confie aux intercommunalités l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique climatique et énergétique locale dont les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) sont les outils.

**L'objectif ?** Combattre efficacement le changement climatique, développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie et renforcer la solidarité entre les territoires à travers les réseaux de distribution d'énergie.

Cette nouvelle donne conforte Enedis dans son rôle de service public de proximité engagé dans la transition énergétique. En effet, avec 95% d'énergie renouvelables raccordées au réseau de distribution, avec le déploiement des stations de recharge pour véhicules électriques et l'installation des compteurs communicants pour optimiser la consommation d'énergie, le réseau de distribution électrique est vraiment au cœur des enjeux énergétiques.

### Une convention de partenariat pour des actions concrètes

Enedis s'inscrit pleinement dans la dynamique des PCAET dans une logique d'aménagement des territoires, d'expérimentation de solutions innovantes (autoconsommation collective par exemple), le tout au meilleur coût pour la collectivité et le réseau.

**Comment ?** En identifiant par exemple les zones les plus appropriées pour aménager une ZAC, implanter une entreprise, construire des équipements publics ou des logements ou implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques, au moindre coût pour la collectivité. Ou bien encore en facilitant l'identification des quartiers dont les logements sont très énergivores, ce qui constitue une aide à la décision pour prioriser les réhabilitations, voire choisir de reconstruire.

C'est la 1<sup>ère</sup> signature de convention du PCAET dans les Flandres, signe que dans la région pionnière de Rev3, la transition énergétique est aujourd'hui engagée par tous les territoires.

\* Ces plans devaient être élaborés à l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants au plus tard fin décembre 2016. Ils doivent être réalisés pour ceux de plus de 20 000 habitants avant fin 2018, ce qui est le cas de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre qui rassemble 40 communes et 54 100 habitants.



enedis.fr



enedis.official



@enedis\_npdc



enedis.official

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



## Les solutions d'Enedis pour votre territoire

Enedis produit puis met à votre disposition des données vous permettant de réaliser un diagnostic sur-mesure et vous accompagne pour appréhender les impacts des projets et actions de votre PCAET.



**Pour en savoir plus**  
Contactez votre  
interlocuteur Enedis

PCAET revu tous les 6 ans



Dans la phase de diagnostic, Enedis fournit des données fiables vous permettant de cibler les actions pertinentes afin d'atteindre vos objectifs. Certaines données sont déjà disponibles en «[open data](#)» ou sur votre [Espace Collectivités](#), d'autres peuvent être élaborées sur-mesure avec [votre interlocuteur Enedis](#) :

- Consommation d'électricité : de la vision territoriale jusqu'à l'échelle d'un bâtiment.
- Energies renouvelables : production sur votre territoire et possibilités de raccordement aux réseaux de transport et de distribution.
- Réseaux de distribution : cartographie, enjeux et projets de développement.
- Changement climatique : présentation du Plan Aléas Climatiques local, de la fonction de Correspondants Tempêtes, actions au regard du risque inondation, etc.
- Précarité énergétique : diagnostic sur votre territoire.

Lors de l'élaboration de votre plan d'actions, Enedis étudie l'impact de chacun de vos projets sur les réseaux de distribution (rénovation énergétique des bâtiments publics, installation d'énergies renouvelables, déploiement de stations de recharge pour véhicules électriques) en réalisant des études préalables de raccordement, en évaluant les besoins d'extension du réseau, ou encore en optimisant l'implantation géographique de bornes de recharge.

## Enedis appuie le développement de l'autoconsommation électrique

Consommer l'électricité produite par sa propre installation photovoltaïque est déjà une réalité pour près de 15000 foyers français. En 2016, plus de 37% des demandes de raccordement au réseau de distribution de la part de producteurs ont concerné des installations en autoconsommation, contre 17% en 2015 et 3% en 2014. Une tendance qui devrait encore s'accélérer puisque depuis le 1er janvier 2017, Enedis déploie le compteur Linky de façon anticipée chez tous les nouveaux autoconsommateurs, avec à la clé une réduction des coûts de raccordement.

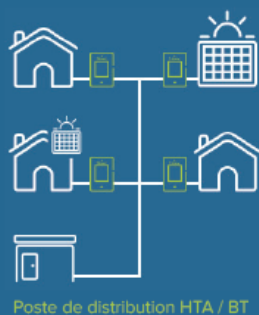
### Autoconsommation individuelle



L'autoconsommation est aujourd'hui presque exclusivement « individuelle » : la production d'électricité est directement consommée sur le site par un unique consommateur résidentiel, tertiaire ou industriel, sans passer par le réseau public de distribution.

L'électricité produite peut être consommée en totalité ou seulement partiellement ; le surplus étant réinjecté sur le réseau de distribution. Dans ce dernier cas, Enedis propose gratuitement la pose d'un compteur Linky. Capable de mesurer à la fois la consommation et la production, cela évite la pose d'un second compteur et permet ainsi économie de 600 € TTC en moyenne sur le coût de raccordement de l'installation.

### Autoconsommation collective



La loi adoptée le 24 février 2017 visant à favoriser le développement de l'autoconsommation d'électricité clarifie le cadre réglementaire et définit le concept nouveau « d'autoconsommation collective » : l'électricité produite par des installations regroupées au sein d'une entité (association, coopérative ou encore syndicat de copropriétaires) est fournie à plusieurs consommateurs réunis au sein de cette même entité, situés en aval d'un poste de distribution public.

***Enedis prépare d'ores et déjà des solutions industrielles permettant de calculer puis publier les données nécessaires à la mise en œuvre de ces projets : énergie produite, autoconsommée, consommation de complément et surplus injecté sur le réseau.***